



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

FC,CG/PG

P.V. FI 10  
P.V. CEB 05

**Commission des Finances et du Budget**  
**Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

**Procès-verbal de la réunion du 01 février 2019**

Ordre du jour :

Evolution budgétaire

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget  
M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Roberto Traversini, M. Claude Wiseler, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire  
M. David Wagner, observateur délégué

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances  
Mme Isabelle Goubin, Directeur du Trésor, Ministère des Finances  
M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité (Ministère des Finances)  
M. Etienne Reuter, Directeur de l'Inspection générale des finances (IGF)

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes (ACD)  
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises (ADA)  
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AEDT)

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Roy Reding, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Frank Colabianchi, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget

\*

Le ministre des Finances présente les recettes et dépenses de l'Etat au 31 décembre 2018 sur base de quatre tableaux distribués aux membres des deux commissions réunies et repris en annexe.

Il apporte les précisions suivantes :

Recettes au 31 décembre 2018 (tableau 4) :

- La hausse des recettes de l'Impôt commercial communal (ICC) repose, d'une part, sur une conjoncture économique favorable et, d'autre part, sur l'imposition automatique des entreprises (digitalisation de l'imposition) accélérant le recouvrement.
- Les recettes TVA provenant d'entreprises du secteur du commerce électronique ne s'élèvent plus qu'à 47 millions d'euros en 2018 (-46% par rapport à 2017). Les recettes TVA hors commerce électronique ont progressé de 7,9% en 2018 par rapport à l'année précédente. Les remboursements de TVA ont augmenté de 2% pour atteindre 1,623 milliard d'euros.
- La hausse de 18% des recettes en relation avec les droits d'enregistrement est principalement due à des mutations immobilières importantes (36 millions d'euros) réalisées en 2018 et au changement de taux intervenu en matière d'imposition des plus-values immobilières.
- Il est précisé que les recettes liées à la taxe d'abonnement au 31 décembre rassemblent celles des 9 premiers mois de l'année et des 3 derniers mois de l'année précédente. Les chiffres présentés à ce titre dans le tableau 4 ne tiennent donc pas compte de la chute boursière survenue au dernier trimestre de l'année 2018.
- La consommation d'essence a augmenté de 12% et celle du diesel de 7,4% en 2018, engendrant ainsi des plus-values de l'ordre de 22,3 millions d'euros pour l'un et de 49 millions d'euros pour l'autre.
- La vente de cigarettes a progressé de 3,5% (+11,2 millions d'euros) et celle de tabac à fumer a reculé de 2,7 % (-1,5 million d'euros).

Evolution des recettes et dépenses (selon SEC) (tableau 2) :

- L'augmentation de 8,7% des dépenses liées à la consommation intermédiaire est surtout due à celle des dépenses des établissements publics et des services de l'Etat à gestion séparée (SEGS). Les dépenses de consommation des SEGS ont augmenté de 13,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est notamment liée à une augmentation des dépenses auprès du Centre des Technologies de l'Information de l'Etat. Les dépenses de consommation à charge du budget de l'Etat sont en baisse de 1,1%.
- La baisse de 10,7% des investissements de l'Etat (formation de capital) est à relativiser. D'une part, parce que les chiffres de 2017 étaient élevés en raison de l'achat de locomotives (hors cet achat, la baisse de l'investissement n'atteint que 2,9%). D'autre part, certains investissements effectués fin 2018 seront comptabilisés dans le budget 2018 au cours des premiers mois de 2019.

- La hausse des dépenses en lien avec la rémunération des salariés (+9%) est due à la hausse de la valeur du point indiciaire (+1,5%), à l'application d'une nouvelle tranche indiciaire au 1<sup>er</sup> août 2018, au reclassement de carrières dans l'éducation nationale, aux glissements de carrières et à l'augmentation des recrutements auprès de l'Etat. Les dépenses des établissements publics augmentent plus vite que celles de l'Etat.
- La hausse de 10,3% des transferts courants est surtout en relation avec celle des transferts vers la sécurité sociale (+338 millions d'euros) et celle des transferts au fonds de dotation globale des communes (+65 millions d'euros).

#### Evolution des recettes et dépenses au 31 décembre 2018 (selon SEC) (tableau 1) :

- Fin avril 2018, à la clôture de l'exercice 2018, le solde de l'exercice 2018 devrait afficher un solde en équilibre, premier équilibre depuis l'exercice 2008.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un membre du groupe parlementaire CSV signale qu'au cours d'une réunion récente de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, il a évoqué un passage de la « note au formateur » concernant des évaluations effectuées par le comité économique et financier selon lesquelles l'effet de la hausse d'un cent des accises sur le carburant engendrerait un déchet fiscal de 75 millions d'euros. La ministre de l'Environnement aurait protesté contre cette affirmation et déclaré qu'elle était erronée. Le membre du groupe parlementaire CSV souhaite connaître la position du ministre des Finances à l'égard de ces chiffres.

Le ministre des Finances déplore le manque d'informations concernant l'impact d'une hausse des accises sur les ventes d'huiles minérales. Il indique que des études poussées devront être menées au sujet de l'élasticité du prix de l'essence et du diesel en tenant compte des objectifs climatiques auquel le Luxembourg s'est engagé (et des coûts engendrés en cas de non-respect de ces objectifs). Il attire l'attention sur le fait que toute intervention sur les prix des carburants au Luxembourg peut entraîner des interventions similaires de l'autre côté des frontières du pays.

Un membre du groupe parlementaire déi Gréng déclare avoir assisté à la réunion évoquée par le membre du groupe parlementaire CSV et avoir été la personne doutant de la justesse des évaluations du comité économique et financier et non la ministre. (Note de la secrétaire : après vérification par le membre du groupe parlementaire CSV, il s'avère que c'est bien la ministre qui s'est exprimée à ce sujet.)

Le membre du groupe parlementaire déi Gréng fait allusion à des études réalisées dans le passé et utilisant la « courbe de Laffer » pour prouver qu'il n'y a pas de relation linéaire entre la hausse des accises sur les carburants et une baisse des recettes de l'Etat.

- En réponse à une question, le ministre des Finances explique la baisse des recettes provenant de la retenue libératoire nationale sur intérêts (-4,1%), d'une part, par les taux d'intérêts extrêmement bas et, d'autre part, par le fait que ces taux bas poussent les épargnants à laisser de moins en moins d'argent sur leurs comptes d'épargne.
- Le ministre des Finances indique que, de façon générale, ces dernières années, la moitié de l'augmentation des recettes provenant de la taxe d'abonnement était due aux rachats/ventes de titres et l'autre moitié à l'évolution boursière. En 2018, l'augmentation

de ce type de recettes provient à 78% de rachats/ventes et à 22% de l'évolution boursière. Il se pourrait que cette tendance soit en lien avec le Brexit.

Les membres des commissions parlementaires présentes demandent que le tableau indiquant la situation des recettes courantes de l'Etat soit agrandi afin de le rendre plus lisible.

Luxembourg, le 28 février 2019

La Secrétaire-administrateur,  
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du  
Budget,  
André Bauler

La Présidente de la Commission du Contrôle de  
l'exécution budgétaire,  
Diane Adehm

Annexe:

Tableaux sur le niveau des recettes et dépenses de l'Etat au 31 décembre 2018

20  
18



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

1

**Administration centrale 2018**  
**(selon SEC)**

**Evolution des recettes et dépenses au 31 décembre 2018**

	Situation fin décembre					
	2015	2016	2017	2018	variation 2017 - 2018	
					en millions	en %
Dépenses. ....	14 924	15 600	16 380	17 619	+1 239	+7.6%
Recettes. ....	15 145	15 749	16 713	18 392	+1 678	+10.0%
Solde .....	+221	+149	+333	+773	+440	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

# 2018



## Administration centrale 2018 (selon SEC)

### Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin décembre					
	2015	2016	2017	2018	variation 2017-2018	
					en millions	en %
<b>Dépenses</b>						
1. Consommation intermédiaire .....	1 166.9	1 213.3	1 205.0	1 309.6	+104.7	+8.7%
2. Formation de capital .....	1 287.7	1 557.3	1 624.9	1 451.7	-173.2	-10.7%
3. Rémunération des salariés .....	3 542.6	3 598.1	3 864.9	4 213.7	+348.9	+9.0%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...) .....	565.5	539.3	596.1	643.4	+47.3	+7.9%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs) .....	71.0	131.1	117.3	180.5	+63.2	+53.9%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...) .....	1 520.8	1 498.6	1 579.5	1 619.3	+39.8	+2.5%
7. Prestations sociales en nature .....	44.9	52.2	52.4	53.4	+0.9	+1.8%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, .....	6 279.9	6 561.0	6 874.4	7 579.1	+704.7	+10.3%
9. Transferts en capital .....	437.4	436.4	470.3	540.9	+70.6	+15.0%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits .....	7.2	12.7	-4.7	27.2	+31.9	-680.5%
<b>Dépenses totales .....</b>	<b>14 924.0</b>	<b>15 600.2</b>	<b>16 380.1</b>	<b>17 618.9</b>	<b>+1 238.9</b>	<b>+7.6%</b>
<b>Recettes</b>						
11. Impôts sur la production .....	5 974.9	6 082.7	6 280.4	6 865.2	+584.8	+9.3%
12. Impôts courants sur le revenu .....	6 856.0	7 197.2	7 849.5	8 947.1	+1 097.5	+14.0%
13. Autres recettes .....	2 314.5	2 468.8	2 583.2	2 579.4	-3.8	-0.1%
<b>Recettes totales .....</b>	<b>15 145.3</b>	<b>15 748.8</b>	<b>16 713.2</b>	<b>18 391.7</b>	<b>+1 678.5</b>	<b>+10.0%</b>
<b>Solde .....</b>	<b>+ 221.3</b>	<b>+ 148.6</b>	<b>+ 333.1</b>	<b>+ 772.7</b>	<b>+439.6</b>	<b>-</b>

# 20 18



## Budget de l'Etat\* pour 2018

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

### Compte au 31 décembre 2018

	Budget 2018	Situation fin Décembre	
		En valeur	En %* du budget
<b>Budget courant</b>			
Recettes .....	13 981.1	15 080.0	107.9%
Dépenses .....	13 394.5	12 999.8	97.1%
Excédents .....	<b>+586.5</b>	<b>+2 080.2</b>	-
<b>Budget en capital</b>			
Recettes*** .....	83.5	101.8	121.9%
Dépenses** .....	1 635.3	1 679.8	102.7%
Excédents .....	<b>-1 551.8</b>	<b>-1 578.0</b>	-
<b>Budget total</b>			
Recettes .....	14 064.5	15 181.8	107.9%
Dépenses .....	15 029.8	14 679.6	97.7%
Excédents .....	<b>-965.3</b>	<b>+502.2</b>	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

\* par rapport au budget voté de 2018

\*\* HORS amortissements pour dette publique

\*\*\* HORS recettes d'emprunt

**SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2018**

	Recettes au 31.12			Budget		Compte prov.		Budget		Compte		Recettes en % du budget voté			Variation 17/18	
	2018	2017	2016	2018	2017	2017	2016	2016	2018	2017	2018	2018	2017	2016	en mio. EUR	en %
<i>(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)</i>																
<b>I. Contributions directes</b>	<b>8 835,8</b>	<b>7 729,8</b>	<b>7 173,1</b>	<b>7 845,1</b>	<b>7 434,9</b>	<b>7 731,4</b>	<b>7 249,3</b>	<b>7 184,7</b>	<b>112,6</b>	<b>104,0</b>	<b>98,9</b>	<b>1 106,0</b>	<b>14,3</b>			
1. Collectivités [1]	2 340,0	1 989,9	1 603,4	1 715,0	1 654,0	1 966,4	1 569,0	1 580,6	136,4	120,3	102,2	350,1	17,6			
2. Assiette [1]	777,3	840,1	771,9	734,0	778,5	828,3	755,0	760,4	105,9	107,9	102,2	-62,7	-7,5			
3. Salaires et traitements	3 929,8	3 434,4	3 340,6	3 830,0	3 502,0	3 411,6	3 564,5	3 315,7	102,6	98,1	93,7	495,4	14,4			
4. Impôt de solidarité	456,1	418,9	377,0	483,2	456,6	477,0	453,2	436,2	94,4	91,8	83,2	37,1	8,9			
5. Revenus de capitaux	509,1	374,8	367,7	352,0	310,0	374,8	260,0	367,7	144,6	120,9	141,4	134,3	35,8			
6. Fortune [2]	882,2	821,0	509,3	574,0	576,0	521,0	430,0	509,3	118,8	90,5	118,4	161,2	30,9			
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	30,7	32,0	21,7	50,0	45,0	31,6	25,0	21,4	61,4	71,1	86,8	-1,3	-4,1			
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	45,0	49,0	61,1	47,0	44,0	49,0	42,0	61,1	95,7	111,4	145,4	-4,0	-8,2			
9. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire [3]	5,2	13,2	63,0	5,0	15,0	13,3	100,0	73,7	103,3	88,0	63,0	-8,0	-60,9			
10. Jeux de casino (recettes brutes)	18,5	17,6	17,0	22,0	22,0	18,7	20,0	18,0	84,1	79,9	85,1	0,9	5,2			
11. Contributions directes - autres	41,9	38,9	40,5	32,9	31,8	39,6	30,6	40,6	127,3	122,5	132,3	3,0	7,6			
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	960,8	797,8	710,3	770,0	722,0	797,8	591,0	712,2	124,8	110,5	120,2	163,0	20,4			
<b>II. Douanes &amp; accises</b>	<b>1 325,0</b>	<b>1 258,9</b>	<b>1 365,4</b>	<b>1 282,5</b>	<b>1 232,3</b>	<b>1 258,9</b>	<b>1 303,1</b>	<b>1 364,1</b>	<b>103,3</b>	<b>102,2</b>	<b>104,8</b>	<b>66,1</b>	<b>5,2</b>			
13. Recettes brutes (nettes)	902,0	898,4	1 014,5	875,0	882,1	898,4	945,1	1 014,5	103,1	101,8	112,9	3,5	0,4			
Recettes UE/BL brutes	982,5	950,4	933,1	925,0	932,1	950,4	945,1	933,1	106,2	102,0	98,7	32,2	3,4			
Versements reçus de la Belgique (+)	0,0	0,0	81,4	0,0	0,0	0,0	0,0	81,4	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!					
Versements versés à la Belgique (-)	80,6	51,9	0,0	50,0	50,0	51,9	0,0	0,0	161,2	103,8	#DIV/0!					
14. Droits d'accises autonomes sur huiles minérales	198,7	184,9	178,5	183,6	179,9	184,9	175,4	178,5	108,2	102,8	101,8	13,7	7,4			
15. Droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés	143,3	95,2	92,1	148,1	103,5	95,2	107,3	92,1	96,8	91,9	85,8	48,2	50,6			
16. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute) [8]	53,6	53,2	53,3	52,0	51,2	53,2	51,2	53,3	103,0	103,9	104,1	0,4	0,7			
17. Douanes & accises - autres	27,5	27,2	27,0	23,9	15,5	27,2	24,0	25,7	115,2	175,2	112,4	0,3	0,9			
<b>III. Enregistrement &amp; domaines</b>	<b>5 357,1</b>	<b>4 903,5</b>	<b>4 837,1</b>	<b>5 287,1</b>	<b>4 907,2</b>	<b>4 942,2</b>	<b>4 777,0</b>	<b>4 896,3</b>	<b>101,3</b>	<b>99,9</b>	<b>101,3</b>	<b>453,8</b>	<b>9,3</b>			
18. Droits d'enregistrement	359,0	304,0	259,1	295,0	220,0	304,0	188,3	259,1	121,7	138,2	137,6	55,0	18,1			
19. Taxe sur la Valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	3 723,9	3 407,1	3 465,6	3 680,1	3 391,2	3 407,1	3 363,2	3 465,6	101,2	100,5	103,0	316,9	9,3			
dont Recettes eTVA encaissées [5]	47,3	88,0	383,1	-	-	88,0	-	-	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	-40,7	-46,2			
20. Taxe d'abonnement [6]	1 026,7	971,7	903,5	1 054,0	1 047,2	971,7	994,5	903,5	97,4	92,8	90,8	55,0	5,7			
21. Taxe sur les assurances	57,3	50,6	50,1	52,6	47,0	50,6	46,5	50,1	108,9	107,7	107,8	6,7	13,3			
22. Enregistrement & domaines - autres	190,2	170,2	158,8	205,4	201,8	208,9	184,4	218,0	92,6	84,4	86,1	20,0	11,8			
<i>Pour mémoire: Droits de succession [7]</i>	88,9	110,2	87,0	70,0	70,0	110,2	70,0	87,0	126,9	157,4	124,3	-21,3	-19,4			
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III]</b>	<b>15 518,0</b>	<b>13 892,3</b>	<b>13 375,6</b>	<b>14 414,8</b>	<b>13 574,4</b>	<b>13 932,5</b>	<b>13 329,3</b>	<b>13 445,1</b>	<b>107,7</b>	<b>102,3</b>	<b>100,3</b>	<b>1 625,7</b>	<b>11,7</b>			
<b>IV. Trésorerie de l'Etat</b>	<b>275,5</b>	<b>376,6</b>	<b>342,4</b>	<b>270,8</b>	<b>249,1</b>	<b>412,7</b>	<b>257,8</b>	<b>425,6</b>	<b>101,7</b>	<b>151,2</b>	<b>132,8</b>	<b>-101,1</b>	<b>-28,8</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]</b>	<b>15 793,5</b>	<b>14 268,9</b>	<b>13 718,0</b>	<b>14 685,6</b>	<b>13 823,5</b>	<b>14 345,2</b>	<b>13 587,1</b>	<b>13 870,7</b>	<b>107,9</b>	<b>103,2</b>	<b>101,0</b>	<b>1 524,6</b>	<b>10,7</b>			

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) alimentation du fonds communal de dotation financière et (c) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes

[5] dans le cadre du règlement européen No 904/2010 du Conseil du 7 octobre 2010 (art. 46.3), l'Etat luxembourgeois a eu le droit de retenir 30 % des recettes totales de l'eTVA entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016, retenant 15% entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018. Taux qui sera à 0% à partir du 1er janvier 2019

[6] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[7] Recette en capital